

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2008



COMPTE - RENDU ADMINISTRATIF

- I -

LISTE

DES PRESENTS

L'an deux mille huit, le **VINGT HUIT** du mois de **MARS** à 17 h 45, le **CONSEIL MUNICIPAL**, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul **LOMBARD**, Maire.

Etat des présents à l'ouverture de la séance :

PRÉSENTS :

M. Paul **LOMBARD**, Maire, M. Gaby **CHARROUX**, Mme Éliane **ISIDORE**, MM. Jean-Pierre **RÉGIS**, Jean **GONTERO**, Alain **SALDUCCI**, Mmes Annie **KINAS**, Sophie **DEGIOANNI**, Françoise **EYNAUD**, MM. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Henri **CAMBESSEDES**, Mmes Linda **BOUCHICHA**, Françoise **PERNIN**, Adjoints, Mmes Maryse **VIRMES**, Marguerite **GOSSET**, M. Antonin **BREST**, Mme Josette **PERPINAN**, MM. Christian **AGNEL**, Gérald **LODOVICCI**, Vincent **THÉRON**, Alain **LOPEZ**, Mme Charlette **BENARD**, MM. François **ORILLARD**, Robert **OLIVE**, Patrick **CRAVERO**, Mmes Sandrine **FIGUIÉ**, Nadine **SAN NICOLAS**, MM. Daniel **MONCHO**, Jean-Marc **VILLANUEVA**, Mmes Patricia **HÉRAUD**, Sandrine **SCOGNAMIGLIO**, Alice **MOUNÉ**, Nathalie **LEFEBVRE**, Jessica **SANCHEZ**, Christiane **VILLECOURT**, MM. Mathias **PÉTRICOUL**, Vincent **CHEILLAN**, Mme Chantal **BEDOUCHA-MARCO**, MM. Jean **PATTI**, Christian **CAROZ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Roger **CAMOIN**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. **RÉGIS**
M. Gabriel **GRANIER**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. **CHEILLAN**
Mme Sophie **CALLAMAND-SAVARY**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. **PATTI**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Gaby CHARROUX, Premier Adjoint**, ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance** qu'il a acceptées.



- II -

PREAMBULE

A L'ORDRE DU JOUR

DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire **invite l'Assemblée à approuver le Procès-Verbal** de la séance du Conseil Municipal du **14 mars 2008** affiché le **21 mars 2008** en Mairie et Mairies Annexes et transmis le même jour aux membres de cette Assemblée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



Avant de délibérer sur les questions inscrites a l'ordre du jour, **Monsieur LE MAIRE INFORME l'Assemblée :**

- des DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES AUX 12 ADJOINTS suivants :

- . CHARROUX Gaby, 1^{er} Adjoint, délégué à l'"Administration Générale, Finances et Personnel"
- . ISIDORE Eliane, 2^{ème} Adjoint, déléguée aux "Sports"
- . RÉGIS Jean-Pierre, 3^{ème} Adjoint, délégué à l'"Urbanisme"
- . GONTÉRO Jean, 4^{ème} Adjoint, délégué aux "Travaux"
- . SALDUCCI Alain, 5^{ème} Adjoint, délégué au "Tourisme, Animation, Commerce et Artisanat"
- . KINAS Annie, 6^{ème} Adjoint, déléguée à l'"Enseignement et Activités Post et Péricolaires"
- . DÉGIOANNI Sophie, 7^{ème} Adjoint, déléguée à l'"Environnement et Développement Durable"
- . EYNAUD Françoise, 8^{ème} Adjoint, déléguée aux "Affaires Sociales et Solidarité"
- . SALAZAR-MARTIN Florian, 9^{ème} Adjoint, délégué à la "Culture"
- . CAMBESSEDES Henri, 10^{ème} Adjoint, délégué à la "Participation des Citoyens à la Vie Locale"
- . BOUCHICHA Linda, 11^{ème} Adjoint, déléguée à la "Jeunesse"
- . PERNIN Françoise, 12^{ème} Adjoint, déléguée à la "Prévention et Sécurité Civile"

- de la DÉLÉGATION CONCERNANT LA "CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT" confiée à Monsieur CAMOIN Roger, Conseiller Municipal.



- III -

QUESTIONS

A L'ORDRE DU JOUR

DU CONSEIL MUNICIPAL

01 - N°08-093 - CRÉATION DE TREIZE COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises soit par l'Administration, soit par un de ses membres.

Aussi, considérant le renouvellement du Conseil Municipal le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant la mise en place de la Municipalité pour la Ville de Martigues, Monsieur le Maire propose maintenant de se prononcer sur la création de 13 commissions municipales permanentes, présidées par le Maire, et dont l'effectif sera de 13 membres chacune.

Ceci exposé,

Vu l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver la création de treize commissions municipales permanentes compétentes dans les secteurs suivants :

- . Administration Générale et Finances ;
- . Sports ;
- . Urbanisme ;
- . Travaux ;
- . Tourisme, Animation, Commerce et Artisanat ;
- . Enseignement et Activités Post et Péri-scolaires ;
- . Environnement et Développement Durable ;
- . Affaires Sociales et Solidarité ;
- . Culture ;
- . Participation des Citoyens à la Vie Locale ;
- . Jeunesse ;
- . Prévention et Sécurité Civile ;
- . Circulation et Stationnement.

- A fixer à treize le nombre de membres élus de chacune d'entre elles.

En outre, afin de tenir compte des minorités siégeant au Conseil Municipal :

✓ 4 Commissions municipales :

- Administration Générale et Finances
- Urbanisme
- Environnement et Développement Durable
- Participation des Citoyens à la Vie Locale

seront composées de la façon suivante :

Liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux"	9 membres
Liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux"	2 membres
Liste "MARTIGUES en Marche"	1 membre
Liste "Ensemble Pour MARTIGUES, Citoyenne, Ecologique et Solidaire"	1 membre

✓ **9 Commissions municipales :**

- Sports
- Travaux
- Tourisme, Animation, Commerce et Artisanat
- Enseignement et Activités Post et Péri-scolaires
- Affaires Sociales et Solidarité
- Culture
- Jeunesse
- Prévention et Sécurité Civile
- Circulation et Stationnement

seront composées de la façon suivante :

Liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux"	10 membres
Liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux"	2 membres
Liste "MARTIGUES en Marche"	1 membre

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Les questions n^{os} 2 à 14 ont été rapportées en une seule question.

02 à 14 - N^{os} 08-094 à 08-106 - ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES SUIVANTES :

- Administration Générale et Finances
- Sports
- Urbanisme
- Travaux
- Tourisme, Animation, Commerce et Artisanat
- Enseignement et Activités Post et Péri-scolaires
- Environnement et Développement Durable
- Affaires Sociales et Solidarité
- Culture
- Participation des Citoyens à la Vie Locale
- Jeunesse
- Prévention et Sécurité Civile
- Circulation et Stationnement

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises soit par l'Administration, soit par un de ses membres.

Cet article prévoit également que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale.

Le Maire est président de droit de chacune de ces Commissions Municipales.

Ceci exposé,

Vu l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Vu la délibération n° 08-093 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2008 portant création de treize Commissions Municipales Permanentes,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante les candidats proposés par chacune des formations politiques siégeant au Conseil Municipal,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter, au scrutin secret, à l'aide d'un bulletin unique, la désignation des membres des 13 commissions municipales permanentes ci-après :

"ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

CHARROUX Gaby - ISIDORE Éliane - GONTERO Jean - CAMBESSEDES Henri -
VIRMES Maryse - SAN NICOLAS Nadine - RÉGIS Jean-Pierre - DEGIOANNI Sophie -
CAMOIN Roger - BEDOUCCHA-MARCO Chantal - PÉTRICOUL Mathias -
PATTI Jean - CAROZ Christian

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	0
Nombre de suffrages exprimés	43

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés la **composition de la commission municipale "ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES"**, comme suit :

CHARROUX Gaby - ISIDORE Éliane - GONTERO Jean - CAMBESSEDES Henri -
VIRMES Maryse - SAN NICOLAS Nadine - RÉGIS Jean-Pierre - DEGIOANNI Sophie -
CAMOIN Roger - BEDOUCCHA-MARCO Chantal - PÉTRICOUL Mathias -
PATTI Jean - CAROZ Christian



"SPORTS"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

ISIDORE Éliane - BOUCHICHA Linda - AGNEL Christian - LOPEZ Alain -
 CRAVERO Patrick - VILLANUEVA Jean-Marc - SALDUCCI Alain -
 DEGIOANNI Sophie - MONCHO Daniel - HÉRAUD Patricia - CHEILLAN Vincent -
 PETRICOUL Mathias - PATTI Jean

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de **présents** 40
 Nombre de **pouvoirs** 3
 Nombre d'**abstention** 0
 Nombre de **votants** 43
 Vote **nul (bulletin rayé)** 1
 Nombre de **suffrages exprimés** 42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés la **composition de la commission municipale "SPORTS"**, comme suit :

ISIDORE Éliane - **BOUCHICHA** Linda - **AGNEL** Christian - **LOPEZ** Alain -
CRAVERO Patrick - **VILLANUEVA** Jean-Marc - **SALDUCCI** Alain -
DEGIOANNI Sophie - **MONCHO** Daniel - **HÉRAUD** Patricia - **CHEILLAN** Vincent -
PETRICOUL Mathias - **PATTI** Jean



"URBANISME"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

RÉGIS Jean-Pierre - CAMBESSEDES Henri - BREST Antonin - LODOVICCI Gérald -
 THÉRON Vincent - CRAVERO Patrick - FIGUIÉ Sandrine - PERNIN Françoise -
 CAMOIN Roger - BEDOUCHA-MARCO Chantal - GRANIER Gabriel - CALLAMAND-
 SAVARY Sophie - CAROZ Christian

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	0
Nombre de suffrages exprimés	43

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "URBANISME"**, comme suit :

RÉGIS Jean-Pierre - **CAMBESSEDES** Henri - **BREST** Antonin - **LODOVICCI** Gérald - **THÉRON** Vincent - **CRAVERO** Patrick - **FIGUIÉ** Sandrine - **PERNIN** Françoise - **CAMOIN** Roger - **BEDOUCHA-MARCO** Chantal - **GRANIER** Gabriel - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie - **CAROS** Christian



"TRAVAUX"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

GONTERO Jean - BREST Antonin - AGNEL Christian - THÉRON Vincent - ORILLARD François - CRAVERO Patrick - SAN NICOLAS Nadine - CAMOIN Roger - OLIVE Robert - MOUNÉ Alice - CHEILLAN Vincent - GRANIER Gabriel - CALLAMAND-SAVARY Sophie

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "TRAVAUX"**, comme suit :

GONTERO Jean - **BREST** Antonin - **AGNEL** Christian - **THÉRON** Vincent - **ORILLARD** François - **CRAVERO** Patrick - **SAN NICOLAS** Nadine - **CAMOIN** Roger - **OLIVE** Robert - **MOUNÉ** Alice - **CHEILLAN** Vincent - **GRANIER** Gabriel - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie

"TOURISME - ANIMATION - COMMERCE ET ARTISANAT"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

SALDUCCI Alain - KINAS Annie - SALAZAR-MARTIN Florian - VIRMES Maryse - GOSSET Marguerite - BREST Antonin - LODOVICCI Gérald - BENARD Charlette - MONCHO Daniel - SANCHEZ Jessica - VILLECOURT Christiane - BEDOUCHA-MARCO Chantal - PATTI Jean

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés la **composition de la commission municipale "TOURISME, ANIMATION, COMMERCE et ARTISANAT"**, comme suit :

SALDUCCI Alain - **KINAS** Annie - **SALAZAR-MARTIN** Florian - **VIRMES** Maryse - **GOSSET** Marguerite - **BREST** Antonin - **LODOVICCI** Gérald - **BENARD** Charlette - **MONCHO** Daniel - **SANCHEZ** Jessica - **VILLECOURT** Christiane - **BEDOUCHA-MARCO** Chantal - **PATTI** Jean



"ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS POST ET PÉRISCOLAIRES"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

Candidats proposés :

KINAS Annie - ISIDORE Eliane - BOUCHICHA Linda - GOSSET Marguerite - PERPINAN Josette - VILLANUEVA Jean-Marc - LEFEBVRE Nathalie - PERNIN Françoise - OLIVE Robert - HÉRAUD Patricia - GRANIER Gabriel - VILLECOURT Christiane - CALLAMAND-SAVARY Sophie

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS POST ET PÉRISCOLAIRES"**, comme suit :

KINAS Annie - **ISIDORE** Eliane - **BOUCHICHA** Linda - **GOSSET** Marguerite - **PERPINAN** Josette - **VILLANUEVA** Jean-Marc - **LEFEBVRE** Nathalie - **PERNIN** Françoise - **OLIVE** Robert - **HÉRAUD** Patricia - **GRANIER** Gabriel - **VILLECOURT** Christiane - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie



"ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

DEGIOANNI Sophie - **GONTERO** Jean - **VIRMES** Maryse - **BREST** Antonin - **ORILLARD** François - **CRAVERO** Patrick - **FIGUIÉ** Sandrine - **MONCHO** Daniel - **SANCHEZ** Jessica - **PÉTRICOUL** Mathias - **GRANIER** Gabriel - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie - **CAROZ** Christian

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	0
Nombre de suffrages exprimés	43

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE"**, comme suit :

DEGIOANNI Sophie - **GONTERO** Jean - **VIRMES** Maryse - **BREST** Antonin - **ORILLARD** François - **CRAVERO** Patrick - **FIGUIÉ** Sandrine - **MONCHO** Daniel - **SANCHEZ** Jessica - **PÉTRICOUL** Mathias - **GRANIER** Gabriel - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie - **CAROZ** Christian

"AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

EYNAUD Françoise - BOUCHICHA Linda - GOSSET Marguerite - THÉRON Vincent -
LOPEZ Alain - BENARD Charlette - LEFEBVRE Nathalie - OLIVE Robert -
MOUNÉ Alice - SANCHEZ Jessica - PETRICOUL Mathias - VILLECOURT Christiane -
PATTI Jean

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ"**, comme suit :

EYNAUD Françoise - **BOUCHICHA** Linda - **GOSSET** Marguerite - **THÉRON** Vincent -
LOPEZ Alain - **BENARD** Charlette - **LEFEBVRE** Nathalie - **OLIVE** Robert -
MOUNÉ Alice - **SANCHEZ** Jessica - **PETRICOUL** Mathias - **VILLECOURT** Christiane -
PATTI Jean



"CULTURE"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

SALAZAR-MARTIN Florian - KINAS Annie - BOUCHICHA Linda -
LODOVICCI Gérald - FIGUIÉ Sandrine - SCOGNAMIGLIO Sandrine -
LEFEBVRE Nathalie - RÉGIS Jean-Pierre - HÉRAUD Patricia - MOUNÉ Alice -
BEDOUCHE-MARCO Chantal - VILLECOURT Christiane - PATTI Jean

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "CULTURE"**, comme suit :

SALAZAR-MARTIN Florian - **KINAS** Annie - **BOUCHICHA** Linda -
LODOVICCI Gérald - **FIGUIÉ** Sandrine - **SCOGNAMIGLIO** Sandrine -
LEFEBVRE Nathalie - **RÉGIS** Jean-Pierre - **HÉRAUD** Patricia - **MOUNÉ** Alice -
BEDOUCHA-MARCO Chantal - **VILLECOURT** Christiane - **PATTI** Jean



"PARTICIPATION DES CITOYENS A LA VIE LOCALE"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

CAMBESSEDES Henri - **EYNAUD** Françoise - **PERPINAN** Josette - **THÉRON** Vincent - **LOPEZ** Alain - **LEFEBVRE** Nathalie - **DEGIOANNI** Sophie - **PERNIN** Françoise - **SANCHEZ** Jessica - **CHEILLAN** Vincent - **GRANIER** Gabriel - **PATTI** Jean - **CAROZ** Christian

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstention	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	0
Nombre de suffrages exprimés	43

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "PARTICIPATION DES CITOYENS A LA VIE LOCALE"**, comme suit :

CAMBESSEDES Henri - **EYNAUD** Françoise - **PERPINAN** Josette -
THÉRON Vincent - **LOPEZ** Alain - **LEFEBVRE** Nathalie - **DEGIOANNI** Sophie -
PERNIN Françoise - **SANCHEZ** Jessica - **CHEILLAN** Vincent - **GRANIER** Gabriel -
PATTI Jean - **CAROZ** Christian

"JEUNESSE"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

BOUCHICHA Linda - ISIDORE Eliane - KINAS Annie - EYNAUD Françoise - SALAZAR-MARTIN Florian - VILLANUEVA Jean-Marc - SCOGNAMIGLIO Sandrine - DEGIOANNI Sophie - OLIVE Robert - MONCHO Daniel - PETRICOUL Mathias - GRANIER Gabriel - CALLAMAND-SAVARY Sophie

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstentions	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés la **composition de la commission municipale "JEUNESSE"**, comme suit :

BOUCHICHA Linda - **ISIDORE** Eliane - **KINAS** Annie - **EYNAUD** Françoise - **SALAZAR-MARTIN** Florian - **VILLANUEVA** Jean-Marc - **SCOGNAMIGLIO** Sandrine - **DEGIOANNI** Sophie - **OLIVE** Robert - **MONCHO** Daniel - **PETRICOUL** Mathias - **GRANIER** Gabriel - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie



"PRÉVENTION ET SÉCURITÉ CIVILE"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

PERNIN Françoise - GONTERO Jean - KINAS Annie - VIRMES Maryse - ORILLARD François - CRAVERO Patrick - VILLANUEVA Jean-Marc - SCOGNAMIGLIO Sandrine - RÉGIS Jean-Pierre - SALDUCCI Alain - CHEILLAN Vincent - GRANIER Gabriel - PATTI Jean

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstentions	0
Nombre de votants	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "PREVENTION ET SECURITE CIVILE"**, comme suit :

PERNIN Françoise - **GONTERO** Jean - **KINAS** Annie - **VIRMES** Maryse -
ORILLARD François - **CRAVERO** Patrick - **VILLANUEVA** Jean-Marc -
SCOGNAMIGLIO Sandrine - **RÉGIS** Jean-Pierre - **SALDUCCI** Alain -
CHEILLAN Vincent - **GRANIER** Gabriel - **PATTI** Jean



"CIRCULATION ET STATIONNEMENT"

Monsieur le Maire constatant que les différentes formations politiques ont fait part de leurs candidats, donne lecture de la liste commune des élus appelés à siéger au sein de cette Commission :

CAMOIN Roger - **GONTERO** Jean - **PERPINAN** Josette - **AGNEL** Christian -
ORILLARD François - **CRAVERO** Patrick - **VILLANUEVA** Jean-Marc - **SCOGNAMIGLIO**
Sandrine - **HÉRAUD** Patricia - **MOUNÉ** Alice - **CHEILLAN** Vincent - **VILLECOURT**
Christiane - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d' abstentions	0
Nombre de voix	43
Vote nul (bulletin rayé)	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Après dépouillement des bulletins de vote, a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés **la composition de la commission municipale "CIRCULATION ET STATIONNEMENT"**, comme suit :

CAMOIN Roger - **GONTERO** Jean - **PERPINAN** Josette - **AGNEL** Christian -
ORILLARD François - **CRAVERO** Patrick - **VILLANUEVA** Jean-Marc -
SCOGNAMIGLIO Sandrine - **HÉRAUD** Patricia - **MOUNÉ** Alice - **CHEILLAN** Vincent -
VILLECOURT Christiane - **CALLAMAND-SAVARY** Sophie



15 - N° 08-107 - CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT DE QUARTIER ET FIXATION DES PÉRIMÈTRES DES QUARTIERS CONCERNÉS (Article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

La Ville de Martigues a depuis de longues années une politique volontariste en direction de ses quartiers, avec le souci constant de garantir aux habitants un niveau de service, de qualité de vie et d'animation toujours plus élevé.

Le lien avec les quartiers de Martigues nécessite un investissement important, une capacité toujours plus grande à être à l'écoute et à répondre aux attentes des habitants de ces quartiers.

La Ville désirant poursuivre dans ce sens, a donc souhaité créer trois postes d'adjoint de quartier et ce, conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et aux articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette loi a prévu que cette possibilité de créer des postes spécifiques d'adjoints chargés de quartiers était non seulement ouverte aux communes de plus de 80 000 habitants mais aussi aux communes de 20 000 à 79 999 habitants qui en faisaient le choix ; le nombre de ces adjoints ne devant toutefois pas excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Dans ces conditions et dans le respect des textes susvisés, Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'ADJOINT DE QUARTIER pour :

- 1 - Le Quartier de La Couronne-Carro dont le périmètre sera défini par ces deux agglomérations et délimité par les bureaux de vote 12, 13 et 14.*
- 2 - Le Quartier de Lavéra dont le périmètre sera défini par cette agglomération et délimité par le bureau de vote 9.*
- 3 - Le Quartier de Croix-Sainte - Saint-Jean dont le périmètre sera défini par ces deux agglomérations et délimité par les bureaux de vote 27 à 31.*

Ceci exposé,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu les articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver la création de trois postes d'Adjoint de Quartier pour la Commune de Martigues.**
- A approuver les périmètres, tels que décrits précédemment, de chacun de ces quartiers, et figurant sur le plan qui sera annexé à la délibération :**
 - > Quartier de La Couronne-Carro,**
 - > Quartier de Lavéra,**
 - > Quartier de Croix-Sainte - Saint-Jean.**

Conformément à l'article L. 2143.1, alinéa 2, le Conseil Municipal fixera ultérieurement la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement des Conseils de Quartier attachés à chacun des quartiers précédemment décrits.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

16 - N°08-108 - ÉLECTION DES TROIS ADJOINTS DE QUARTIER

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

Conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et aux articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour les villes de 20 000 à 79 999 habitants de créer des adjoints chargés de quartiers.

Ces Adjoints de quartiers auront connaissance de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont ils ont la charge. Ils veilleront à l'information des habitants et favoriseront leur participation à la vie du quartier.

Ils seront de plein droit Officier d'Etat Civil et Officier de Police Judiciaire.

Les adjoints de Quartier, au même titre que les Adjoints au Maire dans les communes de 3 500 habitants et plus, sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel et soumis au principe de parité, conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et à la volonté de la Ville de créer 3 postes d'Adjoint de Quartier pour répondre aux attentes des habitants, il y a lieu de procéder dans ces conditions à la désignation des Elus appelés à prendre en charge ces nouvelles missions dans le respect des textes susvisés.

Ceci exposé,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Vu les articles L. 2122-2-1 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08-107 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2008 portant création de trois postes d'Adjoint de Quartier,

Le Conseil Municipal est invité :

→ A procéder à l'élection, par bulletin secret, au scrutin de liste à la majorité absolue, de trois Adjoints de Quartier.

Monsieur le Maire invite les différentes formations politiques au sein de l'Assemblée à faire part de leurs listes éventuelles :

⇒ Liste présentée par Monsieur Paul LOMBARD :

1 - M. BREST Antonin pour le Quartier de La Couronne-Carro.

2 - Mme PERPINAN Josette pour le Quartier de Lavéra.

3 - M. AGNEL Christian pour le Quartier de Croix-Sainte - Saint-Jean.

⇒ Aucune liste n'est présentée par les autres formations politiques.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstention	0
Nombre de votants	43
Nombre de bulletins nuls ou blancs	8
Nombre de suffrages exprimés	35

A obtenu :

⇒ Liste présentée **par Monsieur Paul LOMBARD** **35 voix**

**Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ◆ **M. BREST Antonin** : Adjoint de Quartier pour **La Couronne-Carro**
- ◆ **Mme PERPINAN Josette** : Adjoint de Quartier pour **Lavéra**
- ◆ **M. AGNEL Christian** : Adjoint de Quartier pour **Croix-Sainte - Saint-Jean**

17 - N° 08-109 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

Le Code des Marchés Publics (articles 22-I-3° et 22-II) prévoit qu'une commission chargée d'examiner les offres des candidats dans le cadre des appels d'offres doit être constituée dans chaque collectivité territoriale pour la passation de leurs marchés publics.

Cette commission doit être composée :

- ⇒ *d'un Président : le Maire ou son représentant,*
- ⇒ *et de 5 membres titulaires de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

Devront être élus, selon les mêmes modalités, des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Il convient donc de procéder à l'élection nominative des 5 Conseillers Municipaux titulaires et des 5 Conseillers Municipaux suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres pour la Ville de Martigues.

L'élection se déroulera, au scrutin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Ceci exposé,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Vu le Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant approbation du Code des Marchés Publics et notamment son article 22,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Le Conseil Municipal est invité :

- A procéder à l'élection nominative, au scrutin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, de 5 conseillers municipaux titulaires et de 5 conseillers municipaux suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles :

⇒ **Candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" :**

Titulaires .. : **PERPINAN** Josette - **GOSSET** Marguerite -
THÉRON Vincent - **MOUNÉ** Alice - **GONTERO** Jean -

Suppléants : **AGNEL** Christian - **CRAVERO** Patrick - **SAN NICOLAS** Nadine -
HÉRAUD Patricia - **VIRMES** Maryse

⇒ **Candidats présentés par la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux" :**

Titulaire .. : **CHEILLAN** Vincent

Suppléant : **GRANIER** Gabriel

⇒ **Candidat présenté par la liste "Martigues en Marche" :**

Aucune candidature proposée.

⇒ **Candidat présenté par la liste "Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire" :**

Titulaire .. : **CAROZ** Christian

Suppléant : /

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de d'abstention	0
Nombre de votants	43
Nombre de bulletins nuls ou blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

- ⇒ **Candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" 35 voix**
- ⇒ **Candidats présentés par la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux" 5 voix**
- ⇒ **Candidat présenté par la liste "Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire" 1 voix**

Ainsi, selon la règle proportionnelle au plus fort reste, ont obtenu :

- ⇒ **Candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" 4 titulaires et 4 suppléants**
- ⇒ **Candidats présentés par la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux" 1 titulaire et 1 suppléant**
- ⇒ **Candidat présentée par la liste "Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire" 0 titulaire et 0 suppléant**



La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de MARTIGUES est donc la suivante :

Président : M. le Maire ou son représentant

Titulaires ... : PERPINAN Josette - GOSSET Marguerite - THÉRON Vincent - MOUNÉ Alice - CHEILLAN Vincent

Suppléants : AGNEL Christian - CRAVERO Patrick - SAN NICOLAS Nadine - HÉRAUD Patricia - GRANIER Gabriel

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres ne pourra valablement délibérer qu'à la majorité des membres ayant voix délibérative.

18 - N° 08-110 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

La loi n° 96-142 du 21 février 1996 prévoit qu'une commission chargée d'examiner les offres des candidats dans le cadre d'une délégation de service public doit être élue par l'Assemblée délibérante.

Cette commission doit être constituée :

- ⇒ par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président,*
- ⇒ et par 5 membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.*

Devront être élus, selon les mêmes modalités, des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Il convient donc de procéder à l'élection nominative des 5 Conseillers Municipaux titulaires et des 5 Conseillers Municipaux suppléants appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

L'élection se déroulera, au scrutin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Ceci exposé,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-5,

Le Conseil Municipal est invité :

- A procéder à l'élection nominative, au scrutin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, des 5 Conseillers Municipaux titulaires et des 5 Conseillers Municipaux suppléants appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public.**

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles :

⇒ **Candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" :**

Titulaires .. : **PERPINAN** Josette - **GOSSET** Marguerite - **THÉRON** Vincent -
SALDUCCI Alain - **GONTERO** Jean

Suppléants : **AGNEL** Christian - **CRAVERO** Patrick - **SAN NICOLAS** Nadine
RÉGIS Jean-Pierre - **VIRMES** Maryse

⇒ **Candidats présentés par la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux" :**

Titulaire .. : **GRANIER** Gabriel

Suppléant : **CHEILLAN** Vincent

⇒ **Candidat présenté par la liste "Martigues en Marche" :**

Aucune candidature proposée.

⇒ **Candidat présenté par la liste "Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire" :**

Titulaire .. : **CAROZ** Christian

Suppléant : /



Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstention	0
Nombre de votants	43
Nombre de bulletins nuls ou blancs ...	2
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

⇒ Candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux"	35 voix
⇒ Candidats présentés par la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux"	5 voix
⇒ Candidat présenté par la liste "Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire"	1 voix



Ainsi, selon la règle proportionnelle au plus fort reste, ont obtenu :

- ⇒ **Candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" 4 titulaires et 4 suppléants**
- ⇒ **Candidats présentés par la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux" 1 titulaire et 1 suppléant**
- ⇒ **Candidat présentée par la liste "Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire" 0 titulaire et 0 suppléant**



La composition de la Commission de Délégation de Service Public de la Ville de MARTIGUES est donc la suivante :

Président : M. le Maire ou son représentant

Titulaires ... : PERPINAN Josette - GOSSET Marguerite - THÉRON Vincent - SALDUCCI Alain - GRANIER Gabriel

Suppléants : AGNEL Christian - CRAVERO Patrick - SAN NICOLAS Nadine - RÉGIS Jean-Pierre - CHEILLAN Vincent

Il est rappelé que la Commission de Délégation de Service Public ne pourra valablement délibérer qu'à la majorité des membres ayant voix délibérative.

19 - N° 08-111 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE (C.A.O.E.B.)

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

L'Arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre (C.A.O.E.B.) a fixé à 12 titulaires et 12 suppléants, le nombre de délégués pour la Ville de Martigues.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008, il est donc nécessaire de désigner les délégués communautaires conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection se déroulera au scrutin secret à trois tours, la majorité absolue des suffrages est exigée lors des 2 premiers tours ; la majorité relative suffit au 3^{ème} tour.

Ceci exposé,

Vu l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'ouest de l'Étang de Berre,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 25 juin 2001 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'ouest de l'Étang de Berre,

Vu la délibération n°00-474 du Conseil Municipal du 17 novembre 2000 portant répartition des sièges au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Étang de Berre,

Le Conseil Municipal est invité :

- A procéder à l'élection nominative, au scrutin secret et à la majorité absolue, des 12 Conseillers Municipaux titulaires et des 12 Conseillers Municipaux suppléants appelés à siéger au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Étang de Berre.

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles :

⇒ Candidats présentés par la liste "**de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux**" :

Titulaires ... : **LOMBARD Paul - CHARROUX Gaby - GONTERO Jean - EYNAUD Françoise - SALAZAR-MARTIN Florian - CAMBESSEDES Henri - LODOVICCI Gérald - THÉRON Vincent - RÉGIS Jean-Pierre - SALDUCCI Alain - DEGIOANNI Sophie - CAMOIN Roger**

Suppléants : **ISIDORE Éliane - KINAS Annie - VIRMES Maryse - BREST Antonin - PERPINAN Josette - CRAVERO Patrick - FIGUIÉ Sandrine - SAN NICOLAS Nadine - PERNIN Françoise - OLIVE Robert - MONCHO Daniel - SANCHEZ Jessica**

⇒ Candidats présentés par la liste "**Une Énergie Nouvelle pour tous les Martégaux**" :

Titulaire : **PETRICOUL MATHIAS**

Suppléants : **BEDOUCHA-MARCO Chantal - PETRICOUL Mathias - GRANIER Gabriel - VILLECOURT Christiane - CHEILLAN Vincent**

⇒ Candidat présenté par la liste "**Martigues en Marche**" :

/

⇒ Candidat présenté par la liste "**Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire**" :

Titulaire : **CARUZ Christian**

Suppléant : /

∞

Les résultats du vote à l'issue du premier tour sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstention	0
Nombre de votants	43
Nombre de bulletins nuls ou blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

- ⇒ Candidats présentés par la liste "**de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux**" **35 voix**
- ⇒ Candidats présentés par la liste "**Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux**" **5 voix**
- ⇒ Candidat présenté par la liste "**Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Écologique et Solidaire**" **1 voix**

Sont élus à la majorité des suffrages exprimés les candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" (M. Paul LOMBARD).



Les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre sont donc :

Titulaires ... : LOMBARD Paul - CHARROUX Gaby - GONTERO Jean - EYNAUD Françoise SALAZAR-MARTIN Florian - CAMBESSEDES Henri - LODOVICCI Gérald - THÉRON Vincent - RÉGIS Jean-Pierre - SALDUCCI Alain - DEGIOANNI Sophie - CAMOIN Roger

Suppléants : ISIDORE Éliane - KINAS Annie - VIRMES Maryse - BREST Antonin - PERPINAN Josette - CRAVERO Patrick - FIGUIÉ Sandrine - SAN NICOLAS Nadine - PERNIN Françoise - OLIVE Robert - MONCHO Daniel - SANCHEZ Jessica

20 - N° 08-112 - FIXATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

Conformément à l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer la composition et le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Aussi, considérant le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Monsieur le Maire propose :

- d'une part, d'arrêter la composition paritaire du C.C.A.S. de la Ville de Martigues à 4 représentants élus par le Conseil Municipal et 4 membres désignés par le Maire parmi des personnes non élues au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- et d'autre part, d'élire les représentants du Conseil Municipal, en son sein, au scrutin secret, et selon la règle de la représentation proportionnelle au plus forte reste.

Ceci exposé,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Le Conseil Municipal est invité d'une part :

- **A approuver la composition paritaire du Conseil d'Administration du C.C.A.S. répartie de la façon suivante :**
 - . 4 représentants élus par le Conseil Municipal ;
 - . 4 membres désignés par le Maire parmi des personnes non élues au sein du Conseil Municipal et conformément à l'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

∞

Le Conseil Municipal est invité d'autre part :

- **A procéder à l'élection, au scrutin secret selon la règle de la représentation proportionnelle au plus forte reste, des 4 représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de ce Conseil d'Administration.**

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles :

⇒ **Candidats présentés par la liste "de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" :**

EYNAUD Françoise - **BENARD** Charlette - **SANCHEZ** Jessica - **VIRMES** Maryse

⇒ **Candidats présentés par la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux" :**

PETRICOUL Mathias - **VILLECOURT** Christiane - **GRANIER** Gabriel-Marcel - **BEDOUCHA-MARCO** Chantal

⇒ **Candidat présenté par la liste "Martigues en Marche" :**

Aucune candidature présentée

⇒ **Candidat présenté par la liste "Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire" :**

CAROZ Christian

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstention	0
Nombre de votants	43
Nombre de bulletins nuls ou blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	42

Ont obtenu :

⇒ Candidats présentés par la liste " de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux "	35 voix
⇒ Candidats présentés par la liste " Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux "	6 voix
⇒ Candidat présenté par la liste " Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire "	1 voix



Ainsi, selon la règle proportionnelle au plus fort reste, ont obtenu :

⇒ Candidats présentés par la liste " de Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux "	3 sièges
⇒ Candidats présentés par la liste " Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux "	1 siège
⇒ Candidat présentée par la liste " Ensemble pour Martigues, Citoyenne, Ecologique et Solidaire "	0 siège



Les représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont :

Président : M. le Maire ou son représentant

Représentants du Conseil Municipal :

EYNAUD Françoise - **BENARD** Charlette - **SANCHEZ** Jessica - **PÉTRICOUL** Mathias

21 à 42 - N^{os} 08-113 à 08-135 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES.

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

Le Conseil Municipal de la Ville de Martigues est représenté auprès de divers organismes par un certain nombre de délégués.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008, il y a lieu de procéder à la désignation, conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délégués et représentants de l'Assemblée Communale au sein des divers organismes désignés ci-après.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder par un vote à bulletin secret à la désignation de ces représentants de la Commune auprès de ces organismes extérieurs conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, en vertu de l'article 142 de la loi n°2 004-809 en date du 13 août 2004 "Le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin."

Dans ces conditions,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Le Conseil Municipal est invité :

- A procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes énumérés ci-après, par vote à main levée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



RÉGIE DU SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL ET DE LA REGIE DU CREMATORIUM MUNICIPAL (2 représentants du Conseil Municipal et 1 membre issu de la Société Civile)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletins nuls ou blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

Mme VIRMES Maryse	35 voix
M. LODOVICCI Gérald	35 voix
M. SALVADORI Antoine	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
Mme VILLECOURT Christiane	5 voix
M. CARUZ Christian	1 voix



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **2 représentants du Conseil Municipal : VIRMES** Maryse - **LODOVICCI** Gérald
- **1 membre issu de la Société Civile : SALVADORI** Antoine



OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME (8 titulaires et 8 suppléants)

Par délibération n°92-258 en date du 30 octobre 1992, le Conseil Municipal a approuvé d'une part, la création de l'Office Municipal du Tourisme et d'autre part, la composition de son Comité de Direction.

Par délibération n° 04-448 du Conseil Municipal du 17 décembre 2004, et conformément à l'article L. 2231-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications ont été introduites dans la composition du Comité de Direction.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2005, la répartition entre élus et associations liées au tourisme a été modifiée : 3 élus ont été rajoutés passant ainsi de 5 à 8 et 3 associations ont été retirées passant ainsi de 10 à 7.

Aussi, considérant le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est invité :

- D'une part, à approuver la composition du Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme de Martigues, à savoir :

- . 8 membres titulaires et 8 membres suppléants élus parmi les Conseillers Municipaux de la Ville de Martigues ;
- . 7 membres titulaires et 7 membres suppléants désignés par les professionnels locaux du tourisme à partir d'une liste proposée par le Maire et arrêtée par le Conseil Municipal, à savoir :
 - ♦ L'A.V.F. (Association des Villes de France) MARTIGUES ACCUEIL,
 - ♦ Le Cercle de Voile,
 - ♦ l'U.D.O.T.S.I. (Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative)
 - ♦ l'Hôtellerie de Plein Air
 - ♦ le S.N.A.V. (Syndicat National des Agences de Voyage)
 - ♦ la Fédération des Commerçants,
 - ♦ les Syndicats des Cafés Restaurants

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



- D'autre part, à procéder à l'élection nominative, au scrutin secret et à la majorité absolue, des 8 Conseillers Municipaux titulaires et des 8 Conseillers Municipaux suppléants appelés à siéger au sein du Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme de Martigues.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la liste de "Rassemblement Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux" et la liste "Une Energie Nouvelle pour tous les Martégaux" ont proposé une liste commune.

La liste "MARTIGUES en marche" n'a présenté aucune candidature.

La liste "Ensemble pour MARTIGUES, citoyenne, écologique et solidaire", a présenté une candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

M. LOMBARD Paul	40 voix
M. CHARROUX Gaby	40 voix
Mme GOSSET Marguerite	40 voix
M. BREST Antonin	40 voix
M. SALDUCCI Alain	40 voix
M. MONCHO Daniel	40 voix
Mme SANCHEZ Jessica	40 voix
Mme VILLECOURT Christiane	40 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

Suppléants :

Mme ISIDORE Eliane	40 voix
M. GONTÉRO Jean	40 voix
Mme KINAS Annie	40 voix
M. LODOVICCI Gérald	40 voix
Mme PERNIN Françoise	40 voix
M. OLIVE Robert	40 voix
Mme HÉRAUD Patricia	40 voix
Mme BÉDOUCHA-MARCO Chantal ..	40 voix

~

Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Titulaires : LOMBARD Paul - CHARROUX Gaby - GOSSET Marguerite -
BREST Antonin - SALDUCCI Alain - MONCHO Daniel - SANCHEZ Jessica -
VILLECOURT Christiane

Suppléants : ISIDORE Eliane - GONTERO Jean - KINAS Annie - LODOVICCI Gérald -
PERNIN Françoise - OLIVE Robert - HERAUD Patricia - BÉDOUCHA-
MARCO Chantal

✂

CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES (3 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'absentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

Mme VIRMES Maryse	35 voix
Mme GOSSET Marguerite	35 voix
M. RÉGIS Jean-Pierre	35 voix
Mme VILLECOURT Chistiane	5 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

VIRMES Maryse - **GOSSET** Marguerite - **REGIS** Jean-Pierre



ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DES CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIERS (6 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

M. LOMBARD Paul	35 voix
Mme EYNAUD Françoise	35 voix
M. CAMBESSEDES Henri	35 voix
M. LOPEZ Henri	35 voix
Mme LEFEBVRE Nathalie	35 voix
Mme DEGIOANNI Sophie	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. PETRICOUL Mathias	5 voix
Mme VILLECOURT Christiane	5 voix
Mme BEDOUCHA-MARCO Chantal	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

LOMBARD Paul - EYNAUD Françoise - CAMBESSEDES Henri - LOPEZ Alain - LEFEBVRE Nathalie - DEGIOANNI Sophie



G.I.P. BLANCHISSERIE DE L'OUEST DE L'ETANG DE BERRE (4 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

Mme EYNAUD Françoise	35 voix
Mme GOSSET Marguerite	35 voix
Mme BENARD Charlette	35 voix
M. RÉGIS Jean-Pierre	35 voix
Mme VILLECOURT Christiane	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
Mme BÉDOUCHA-MARCO Chantal	5 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

EYNAUD Françoise - GOSSET Marguerite - BENARD Charlette - REGIS Jean-Pierre



S.E.M.I.V.I.M. (8 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstention	0
Nombre de votants	43
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	43

Ont obtenu :

M. LOMBARD Paul	35 voix
M. CHARROUX Gaby	35 voix
Mme ISIDORE Eliane	35 voix
Mme PERPINAN Josette	35 voix
M. THÉRON Vincent	35 voix
M. REGIS Jean-Pierre	35 voix
Mme PERNIN Françoise	35 voix
M. CAMOIN Roger	35 voix
Mme BÉDOUCHA-MARCO Chantal	7 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	7 voix
Mme VILLECOURT Christiane	7 voix
M. CHEILLAN Vincent	7 voix
M. GRANIER Gabriel	7 voix
M. CAROZ Christian	1 voix



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

**LOMBARD Paul - CHARROUX Gaby - ISIDORE Eliane - PERPINAN Josette -
THERON Vincent - REGIS Jean-Pierre - PERNIN Françoise - CAMOIN Roger**



S.E.M.O.V.I.M. (11 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstention	0
Nombre de votants	43
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	43

Ont obtenu :

M. LOMBARD Paul	35 voix
M. CHARROUX Gaby	35 voix
Mme KINAS Annie	35 voix
M. CAMBESSEDES Henri	35 voix
Mme GOSSET Marguerite	35 voix
M. BREST Antonin	35 voix
Mme SCOGNAMIGLIO Sandrine	35 voix
M. SALDUCCI Alain	35 voix
Mme DEGIOANNI Sophie	35 voix
M. OLIVE Robert	35 voix
Mme HÉRAUD Patricia	35 voix
M. GRANIER Gabriel	7 voix
M. PETRICOUL Mathias	7 voix
Mme BÉDOUCHA-MARCO Chantal	7 voix
Mme VILLECOURT Christiane	7 voix
M. CHEILLAN Vincent	7 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

rs

Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

LOMBARD Paul - CHARROUX Gaby - KINAS Annie - CAMBESSEDES Henri - GOSSET Marguerite - BREST Antonin - SCOGNAMIGLIO Sandrine - SALDUCCI Alain - DEGIOANNI Sophie - OLIVE Robert - HÉRAUD Patricia



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (5 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

Mme ISIDORE Eliane	35 voix
M. LOPEZ Alain	35 voix
M. VILLANUEVA Jean-Marc	35 voix
M. SALDUCCI Alain	35 voix
Mme DEGIOANNI Sophie	35 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	5 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

∞

Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

ISIDORE Eliane - **LOPEZ** Alain - **VILLANUEVA** Jean-Marc - **SALDUCCI** Alain -
DEGIOANNI Sophie

∞

LYCEE PAUL LANGEVIN (3 titulaires et 3 suppléants)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

Mme ISIDORE Eliane	35 voix
M. SALAZAR-MARTIN Florian	35 voix
M. OLIVE Robert	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

Suppléants :

M. LOPEZ Alain	35 voix
Mme BENARD Charlette	35 voix
M. SALDUCCI Alain	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaires : ISIDORE Eliane - SALAZAR-MARTIN Florian - OLIVE Robert

Suppléants : LOPEZ Alain - BENARD Charlette - SALDUCCI Alain



LYCEE JEAN LURÇAT (3 titulaires et 3 suppléants)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

M. CAMBESSEDES Henri	35 voix
M. AGNEL Christian	35 voix
M. MONCHO Daniel	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

Suppléants :

Mme EYNAUD Françoise	35 voix
M. ORILLARD François	35 voix
M. RÉGIS Jean-Pierre	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaires : CAMBESSEDES Henri - AGNEL Christian - MONCHO Daniel

Suppléants : EYNAUD Françoise - ORILLARD François - REGIS Jean-Pierre



COLLEGE HONORE DAUMIER (2 titulaires et 2 suppléants)
--

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

M. AGNEL Christian	35 voix
Mme HERAUD Patricia	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

Suppléants :

Mme SCOGNAMIGLIO Sandrine	35 voix
M. SALDUCCI Alain	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaires : AGNEL Christian - HERAUD Patricia

Suppléants : SCOGNAMIGLIO Sandrine - SALDUCCI Alain



COLLEGE MARCEL PAGNOL (3 titulaires et 3 suppléants)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

Mme EYNAUD Françoise	35 voix
M. VILLANUEVA Jean-Marc	35 voix
M. OLIVE Robert	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. PETRICOUL Mathias	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

Suppléants :

M. ORILLARD François	35 voix
Mme FIGUIÉ Sandrine	35 voix
M. CAMOIN Roger	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. PETRICOUL Mathias	5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaires : EYNAUD Françoise - VILLANUEVA Jean-Marc - OLIVE Robert

Suppléants : ORILLARD François - FIGUIE Sandrine - CAMOIN Roger



COLLEGE GERARD PHILIPPE (2 titulaires et 2 suppléants)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

Mme KINAS Annie	35 voix
Mme DEGIOANNI Sophie	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

Suppléants :

Mme BOUCHICHA Linda	35 voix
Mme SANCHEZ Jessica	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaires : KINAS Annie - DEGIOANNI Sophie

Suppléantes : BOUCHICHA Linda - SANCHEZ Jessica



COLLEGE HENRI WALLON (2 titulaires et 2 suppléants)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

M. LOPEZ Alain	35 voix
Mme PERNIN Françoise	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

Suppléants :

Mme FIGUIÉ Sandrine	35 voix
Mme MOUNÉ Alice	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaires : LOPEZ Alain - PERNIN Françoise

Suppléantes : FIGUIÉ Sandrine - MOUNÉ Alice



CONSEILS DES ECOLES (1 titulaire)
--

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletins nuls ou blancs ..	0
Nombre de suffrages exprimés	41



Ont obtenu :

ÉCOLES	Liste de M. LOMBARD		Liste de M. PETRICOUL		Liste de M. CAROZ	
	Candidat	Nbre voix	Candidat	Nbre voix	Candidat	Nbre voix
Ecole primaire Henri TRANCHIER	SCOGNAMIGLIO Sandrine	35	CHEILLAN Vincent	5	CAROZ Christian	1
Ecole maternelle Henri TRANCHIER	HERAUD Patricia	35	CHEILLAN Vincent	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle Robert DAUGEY	AGNEL Christian	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaires Lucien TOULMOND I / Lucien TOULMOND II	SALAZAR-MARTIN Florian	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecole maternelle Lucien TOULMOND I	CRAVERO Patrick	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecole maternelle Lucien TOULMOND II	LODOVICCI Gérald	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle Paul DI LORTO	EYNAUD Françoise	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaires CANTO-PERDRIX 1 / CANTO-PERDRIX 2	THÉRON Vincent	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1
Ecoles maternelles CANTO-PERDRIX 1 / CANTO-PERDRIX 2	ORILLARD François	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle Robert DESNOS	LEFEBVRE Nathalie	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1
Ecole primaire Louise MICHEL	BENARD Charlette	35	CHEILLAN Vincent	5	CAROZ Christian	1
Ecole maternelle Louise MICHEL	SALDUCCI Alain	35	CHEILLAN Vincent	5	CAROZ Christian	1
Ecole primaire Jean JAURES 1	VILLANUEVA Jean-Marc	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecole primaire Jean JAURES 2	MONCHO Daniel	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecole maternelle de FERRIERES	FIGUIÉ Sandrine	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecole primaire AUPECLE	KINAS Annie	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1
Ecole maternelle de JONQUIERES	BOUCHICHA Linda	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecole primaire Antoine TOURREL	DEGIOANNI Sophie	35	CHEILLAN Vincent	5	CAROZ Christian	1
Ecole maternelle de FONT-SARADE	PERNIN Françoise	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle de LAVERA	PERPINAN Josette	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1

ÉCOLES	Liste de M. LOMBARD		Liste de M. PETRICOUL		Liste de M. CAROZ	
	Candidat	Nbre voix	Candidat	Nbre voix	Candidat	Nbre voix
Ecoles primaire et maternelle de SAINT-PIERRE	MOUNÉ Alice	35	GRANIER Gabriel	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle de SAINT-JULIEN	OLIVE Robert	35	CHEILLAN Vincent	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle de LA COURONNE	SAN NICOLAS Nadine	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle de CARRO	BREST Antonin	35	PETRICOUL Mathias	5	CAROZ Christian	1
Ecoles primaire et maternelle de SAINT-JEAN	SCOGNAMIGLIO Sandrine	35	CHEILLAN Vincent	5	CAROZ Christian	1



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

ÉCOLES	Représentants
Ecole primaire Henri TRANCHIER	SCOGNAMIGLIO Sandrine
Ecole maternelle Henri TRANCHIER	HÉRAUD Patricia
Ecoles primaire et maternelle Robert DAUGEY	AGNEL Christian
Ecoles primaires Lucien TOULMOND I / Lucien TOULMOND II	SALAZAR-MARTIN Florian
Ecole maternelle Lucien TOULMOND I	CRAVERO Patrick
Ecole maternelle Lucien TOULMOND II	LODOVICCI Gérald
Ecoles primaire et maternelle Paul DI LORTO	EYNAUD Françoise
Ecoles primaires CANTO-PERDRIX 1 / CANTO-PERDRIX 2	THÉRON Vincent
Ecoles maternelles CANTO-PERDRIX 1 / CANTO-PERDRIX 2	ORILLARD François
Ecoles primaire et maternelle Robert DESNOS	LEFEBVRE Nathalie
Ecole primaire Louise MICHEL	BENARD Charlette
Ecole maternelle Louise MICHEL	SALDUCCI Alain
Ecole primaire Jean JAURES 1	VILLANUEVA Jean-Marc
Ecole primaire Jean JAURES 2	MONCHO Daniel
Ecole maternelle de FERRIERES	FIGUIÉ Sandrine
Ecole primaire AUPECLE	KINAS Annie
Ecole maternelle de JONQUIERES	BOUCHICHA Linda
Ecole primaire Antoine TOURREL	DEGIOANNI Sophie

ÉCOLES	Représentants
Ecole maternelle de FONT-SARADE	PERNIN Françoise
Ecoles primaire et maternelle de LAVERA	PERPINAN Josette
Ecoles primaire et maternelle de SAINT-PIERRE	MOUNÉ Alice
Ecoles primaire et maternelle de SAINT-JULIEN	OLIVE Robert
Ecoles primaire et maternelle de LA COURONNE	SAN NICOLAS Nadine
Ecoles primaire et maternelle de CARRO	BREST Antonin
Ecoles primaire et maternelle de SAINT-JEAN	SCOGNAMIGLIO Sandrine



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (3 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

M. LOMBARD Paul	35 voix
M. SALAZAR-MARTIN Florian	35 voix
Mme HERAUD Patricia	35 voix
Mme VILLECOURT Christiane	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. PETRICOUL Mathias	5 voix
M. CARROZ Christian	1 voix



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

LOMBARD Paul - **SALAZAR-MARTIN** Florian - **HERAUD** Patricia



ASSOCIATION "THEATRE DES SALINS - SCENE NATIONALE" (6 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

M. LOMBARD Paul	35 voix
M. CHARROUX Gaby	35 voix
Mme ISIDORE Eliane	35 voix
M. SALAZAR-MARTIN Florian	35 voix
Mme HERAUD Patricia	35 voix
Mme MOUNÉ Alice	35 voix
Mme BEDOUCHA-MARCO Chantal	5 voix
Mme VILLECOURT Christiane	5 voix
M. PÉTRICOUL Mathias	5 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

LOMBARD Paul - **CHARROUX** Gaby - **ISIDORE** Eliane - **SALAZAR-MARTIN** Florian -
HERAUD Patricia - **MOUNÉ** Alice



ASSOCIATION "CINEMA JEAN RENOIR" (3 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

M. LOMBARD Paul	35 voix
M. SALAZAR-MARTIN Florian	35 voix
M. REGIS Jean-Pierre	35 voix
M. CHEILLAN Vincent	5 voix
Mme VILLECOURT Christiane	5 voix
Mme BEDOUCHA-MARCO Chantal	5 voix
M. CAROUZ Christian	1 voix

~

Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

LOMBARD Paul - **SALAZAR-MARTIN** Florian - **REGIS** Jean-Pierre



SYNDICAT MIXTE "PARC MARIN DE LA COTE BLEUE" (1 titulaire et 2 suppléants)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :**Titulaires :**

M. BREST Antonin 35 voix
 M. GRANIER Gabriel 5 voix
 M. CAROZ Christian 1 voix

Suppléants :

Mme DEGIOANNI Sophie 35 voix
 Mme FIGUIÉ Sandrine 35 voix
 M. PETRICOUL Mathias 5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaire : BREST Antonin

Suppléantes : DEGIOANNI Sophie - FIGUIÉ Sandrine



ASSOCIATION "AIRFOBEP" (1 titulaire et 1 suppléant)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de **présents** 40
 Nombre de **pouvoirs** 3
 Nombre **d'abstentions** 2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
 Nombre de **votants** 41
 Nombre de **bulletin nul ou blanc** 0
 Nombre de **suffrages exprimés** 41

Ont obtenu :**Titulaires :**

M. LOMBARD Paul 35 voix
 M. GRANIER Gabriel 5 voix
 M. CAROZ Christian 1 voix

Suppléants :

Mme DEGIOANNI Sophie 35 voix
 M. PETRICOUL Mathias 5 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

Titulaire : LOMBARD Paul

Suppléante : DEGIOANNI Sophie

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA SAUVEGARDE DE L'ETANG DE BERRE
(2 titulaires et 2 suppléants)**

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

Titulaires :

M. LOMBARD Paul	35 voix
Mme DEGIOANNI Sophie	35 voix
M. GRANIER Gabriel	5 voix
M. CARUZ Christian	1 voix

Suppléants :

M. GONTERO Jean	35 voix
Mme FIGUIÉ Sandrine	35 voix
M. PETRICOUL Mathias	5 voix



Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Titulaires : **LOMBARD** Paul - **DEGIOANNI** Sophie

Suppléants : **GONTERO** Jean - **FIGUIÉ** Sandrine



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR L'INFORMATIQUE (3 titulaires)

Monsieur le Maire invite les différentes formations à faire part de leurs candidatures éventuelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents	40
Nombre de pouvoirs	3
Nombre d'abstentions	2 (M. PATTI Jean - Mme CALLAMAND-SAVARY Sophie)
Nombre de votants	41
Nombre de bulletin nul ou blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	41

Ont obtenu :

M. CHARROUX Gaby	35 voix
Mme VIRMES Maryse	35 voix
Mme SAN NICOLAS Nadine	35 voix
Mme BEDOUCHA-MARCO Chantal	5 voix
M. CAROZ Christian	1 voix

**Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

CHARROUX Gaby - VIRMES Maryse - SAN NICOLAS Nadine



43 - N° 08-135 - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES 2008

Question retirée de l'Ordre du Jour, le décret n° 2007-1550 du 30 octobre 2007 ayant changé la composition de cette commission administrative.

44 - N° 08-136 - INDEMNITÉ POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION VERSÉE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2123-19 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RAPPORTEUR : M. CHARROUX

Sa place de 4^{ème} Ville du Département et l'impact régional, voire national, tant économique que touristique acquis par la Ville de Martigues au fil des années, engagent le Premier Magistrat de la Ville à des réceptions et manifestations toujours plus nombreuses.

Il est amené, dans ces conditions, à supporter diverses dépenses dans l'intérêt de la Cité, sur ses fonds personnels. Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de voter, sur les ressources ordinaires de la Commune, une indemnité au Maire lui permettant la prise en charge de ses frais de représentation.

Cette indemnité a pour objet de couvrir des dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune.

Cette indemnité n'est pas exclusive du remboursement des frais de mission.

Ceci exposé,

Vu l'article L. 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de la Ville de Martigues le 9 mars 2008 et le procès-verbal du 14 mars 2008 constatant l'élection de la Municipalité,

Le Conseil Municipal est invité :

- A fixer à 10 000 € l'indemnité annuelle, unique et forfaitaire affectée au Maire de la Ville de Martigues pour les frais de représentation que sa charge pourrait lui occasionner.

La dépense sera imputée au Budget de la Ville, fonction 92.021.050, nature 5536.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ ABSOLUE :

Nombre de voix POUR 37

Nombre de voix CONTRE 0

Nombre d'ABSTENTIONS 6 (Mme VILLECOURT - MM. GRANIER - CHEILLAN -
Mme BEDOUCHE-MARCO - M. PETRICOUL -
M. CAROZ)

45 - N° 08-137 - MANDAT SPÉCIAL - DÉPLACEMENT A PARIS LE 6 MARS 2008 DANS LE CADRE DE L'APPEL A L'ENCONTRE DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE GESTION - DÉSIGNATION DE MONSIEUR CHABLE - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles R. 2123.22.1 et R. 2123.22.2) prévoit que les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Pour effectuer ce remboursement, il appartient au Conseil Municipal de déterminer expressément, par délibération, le mandat spécial qui sera confié, et l'élu qui en sera titulaire.

Ensuite, les frais de séjour (hébergement et restauration) et les frais de transport seront remboursés "aux frais réels" sur présentation par l'élu d'un état des frais. Le remboursement des frais de séjour "aux frais réels" se fera sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

Dans le cadre de ces dispositions, Monsieur CHABLE, Adjoint au Maire chargé des Sports au sein de la Municipalité précédente, a dû remplir, au nom de la Ville de Martigues, une mission spéciale et urgente auprès de la Direction Nationale de Contrôle de Gestion de la Ligue Nationale de Volley-Ball.

En effet, il lui a été demandé de se rendre en toute priorité à PARIS le 6 mars 2008 au siège de la Direction Nationale de Contrôle de Gestion pour appuyer l'Association "Martigues Volley-Ball" dans la mise en place d'une procédure d'urgence en matière de recrutement et pour représenter le Club dans le cadre de l'appel interjeté par ce dernier suite à une décision rendue par la Commission de Contrôle de gestion.

Ceci exposé,

Vu les articles R. 2123.22.1 et R. 2123.22.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 3 mars 2008 de la Direction Nationale de Contrôle de Gestion,

Considérant l'urgence et la nécessité impérieuse du déplacement de cet Élu de la Ville de Martigues à la veille des échéances électorales municipales,

Le Conseil Municipal est invité :

- A valider le mandat spécial et urgent confié à Monsieur CHABLE, Adjoint au Maire Délégué aux SPORTS, et réalisé à PARIS le 6 mars 2008.

Le remboursement des frais de mission se fera selon les conditions déterminées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La dépense sera imputée au Budget de la Ville, fonction 92.021.050, nature 6532.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ ABSOLUE :

Nombre de voix POUR 38

Nombre de voix CONTRE 0

Nombre d'ABSTENTIONS 5 (Mme VILLECOURT - MM. GRANIER - CHEILLAN - Mme BEDOUCHE-MARCO - M. PETRICOUL)

46 - N°08-138 - DÉROGATION A L'OBLIGATION DU REP OS DOMINICAL DES SALARIÉS DU MAGASIN "DÉCATHLON" LES DIMANCHES 13 ET 27 AVRIL 2008 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La société Décathlon située à la Z.A.C. de Figuerolles à Martigues, souhaite organiser les dimanches 13 et 27 avril 2008, deux événements sportifs gratuits, appelés les Foulées "Kalenji", et le "B'twin day's", sur le territoire de Martigues.

Il s'agit pour les foulées "Kalenji" de découvrir l'univers de la course à pied pour adulte, pour enfant et en famille. L'objectif est d'apprendre le même jour à s'équiper, préparer sa course à pied, découvrir son environnement et le plaisir de courir en famille avec l'organisation de 3 courses à pied : une adulte (10 km), une enfant (3 km) et une course des familles. Cette manifestation se déroulera le 13 avril 2008.

Le 27 avril 2008, sera organisé le "B'twin day's". Il s'agira d'un événement 100 % vélo et permettra de découvrir et profiter des joies du vélo.

Des stands consacrés à l'univers du vélo, des animations et des démonstrations seront proposés. De plus, un circuit d'une vingtaine de kilomètres à travers les sentiers du Parc sera proposé.

Pour mener à bien ces deux événements sportifs, conviviaux et gratuits pour tous, la société DECATHLON s'est portée garante du bon déroulement de chacune de ces manifestations et à proposer à 20 salariés volontaires de travailler le dimanche et ce, afin d'encadrer et accompagner les participants durant ces deux journées.

Toutefois, la société DECATHLON devant déroger au repos dominical des salariés, doit obtenir une autorisation auprès de Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 221-6 du Code du Travail qui dispose que cette autorisation ne peut être donnée que pour une durée limitée et après avis du Conseil Municipal.

Considérant qu'il s'agit d'une initiative tout à fait exceptionnelle et réalisée par un personnel salarié volontaire et rémunéré dans les conditions légales,

Ceci exposé,

Vu l'article L. 221-6 du Code du Travail,

Vu le courrier recommandé en date du 27 février 2008 du Service d'Appui et de Coordination de l'Inspection du Travail,

Vu la demande de dérogation au repos dominical des salariés de la société DECATHLON MARTIGUES,

Vu la consultation du Comité d'Entreprise en date du 24 janvier 2008,

Le Conseil Municipal est invité :

- A émettre un avis favorable à la demande de dérogation à l'obligation du repos dominical des salariés sollicitée par la société DECATHLON pour autoriser 20 de ses salariés à travailler les dimanches 13 et 27 avril 2008 pour encadrer deux manifestations sportives, sous réserve du respect du droit des salariés à un repos compensateur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

47 - N° 08-139 - FERMETURE DE CLASSES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2008/2009 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône vient d'informer la Commune qu'elle avait arrêté l'état des prévisions concernant les suppressions de classes et les fermetures à surveiller dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune, pour la rentrée scolaire 2008/2009.

Concernant la Ville de Martigues, les propositions sont les suivantes :

⇒ 1 suppression :

. 4^{ème} classe à l'école maternelle Canto Perdrix 1.

⇒ 3 fermetures à surveiller :

. 7^{ème} classe à l'école élémentaire Canto Perdrix 2,

. 10^{ème} classe à l'école élémentaire Henri Tranchier,

. 5^{ème} classe à l'école maternelle Louise Michel.

*Ces décisions dont les effets auront pour conséquence d'augmenter les effectifs dans les classes ne contribuent pas à favoriser la réussite de tous les élèves.
A l'heure où le Ministère de l'Education propose aux élèves en difficulté de participer à des stages de remise à niveau et de bénéficier d'heures de soutien, il eut été plus approprié de donner aux écoles de véritables moyens pour lutter contre l'échec scolaire avant que celui-ci réapparaisse.*

Ceci exposé,

Tout en comprenant les fluctuations démographiques des quartiers,

Vu le courrier en date du 17 mars 2008 de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône,

Le Conseil Municipal est invité :

- A émettre un avis défavorable quant à la suppression et les fermetures de classes envisagées, pour la rentrée 2008/2009, sur la Commune de Martigues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05

Le Maire,

P. LOMBARD.

DESTINATAIRES

M. LOMBARD, Maire.
Mmes et MM. les Adjoints, et Adjoints de Quartier.
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux.

M. **GIRARD Albert**, Directeur Général des Services
Mme **MEGEL Nadine**, Directrice Générale Adjointe des Services
M. **GUILLOU J. Claude**, Directeur Général Adjoint des Services
Mme **DUCROCQ Josiane**, Attachée Territoriale
Mme **ROCCA Agnès**, Attachée Territoriale
Mme **PINET M. Agnès**, Directrice Générale Adjointe des Services
Mme **REVEILLON Colette**, Directrice Générale Adjointe des Services
M. **PETRUCCI Marc**, Ingénieur Territorial
Mlle **MATHIEU Isabelle**, Directrice Générale Adjointe des Services
Mlle **MAGNAN Elsa**, Attachée Territoriale
M. **BLAYA Raphaël**, Attaché Territorial
Mme **ROUSSEL Christine**, Attachée Territoriale
Mme **ALEGRIA Françoise**, Rédactrice Principale
M. **TASSIN Michel**, Directeur de la Police Municipale
M. **CHARRIERE J. Marc**, Directeur des Sports
M. **DUTECH J. Edouard**, Directeur Général Adjoint des Services
M. **DIZES Michel**, Directeur Général Adjoint des Services
Mme **BEYLARD M. Claire**, Attachée Territoriale
Mme **PEREZ Bernadette**, Attachée Territoriale
M. **COMBARET J. Guy**, Directeur Général des Services Techniques
M. **LAFORET Francis**, Directeur Général Adjoint des Services
Mlle **THORRAND Valérie**, Attachée Territoriale
M. **YEROLYMOS Michel**, Ingénieur en Chef
M. **CINCOTTA Bernard**, Directeur Général Adjoint des Services
M. **PAGES Didier**, Directeur de la D.A.U.

M. **DELVART Richard**, Directeur S.E.M.I.V.I.M.
M. **LEFEVRE Dominique**, Directeur S.E.M.O.V.I.M.
M. **CERBONI Didier**, Directeur de Cabinet

Mme **LEBRUN M. Thérèse**, Secrétaire des Elus Socialistes

Mme **MIS GOURINCHAS Christiane**, Directrice du C.C.A.S.

M. **PAILLE Marcel**, Directeur de la R.E.A.de la C.A.O.E.B.
M. **BOMPARD Jean-Paul**, Attaché Territorial (C.A.O.E.B.)

M. **BONOT Maurice**, Trésorier Principal

SOMMAIRE

~~~~~

|                                                                                                                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 01 - CRÉATION DE TREIZE COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES .....                                                                                                                                                                          | 7  |
| 02 à 14 - ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES DIFFÉRENTES<br>COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES .....                                                                                                                         | 8  |
| 15 - CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT DE QUARTIER ET FIXATION DES<br>PÉRIMÈTRES DES QUARTIERS CONCERNÉS (Article L. 2143-1 du Code Général<br>des Collectivités Territoriales) .....                                                     | 18 |
| 16 - ÉLECTION DES TROIS ADJOINTS DE QUARTIER .....                                                                                                                                                                                         | 19 |
| 17 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À LA<br>REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE .....                                                                                                                | 20 |
| 18 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE<br>PUBLIC À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE .....                                                                                                 | 23 |
| 19 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU<br>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE<br>L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE (C.A.O.E.B.) .....                                                             | 25 |
| 20 - FIXATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE<br>COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS<br>DU CONSEIL MUNICIPAL À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS<br>FORT RESTE .....        | 27 |
| 21 à 43 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE<br>DIVERS ORGANISMES .....                                                                                                                                            | 30 |
| 44 - INDEMNITÉ POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION VERSÉE AU MAIRE EN<br>APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2123-19 DU CODE GÉNÉRAL DES<br>COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....                                                                             | 52 |
| 45 - MANDAT SPÉCIAL - DÉPLACEMENT A PARIS LE 6 MARS 2008 DANS LE CADRE<br>DE L'APPEL A L'ENCONTRE DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE<br>CONTRÔLE DE GESTION - DÉSIGNATION DE MONSIEUR CHABLE -<br>REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION ..... | 53 |
| 46 - DÉROGATION A L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS DU<br>MAGASIN "DÉCATHLON" LES DIMANCHES 13 ET 27 AVRIL 2008 - AVIS DU<br>CONSEIL MUNICIPAL .....                                                                            | 54 |
| 47 - FERMETURE DE CLASSES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2008/2009 - AVIS DU<br>CONSEIL MUNICIPAL .....                                                                                                                                          | 55 |

